

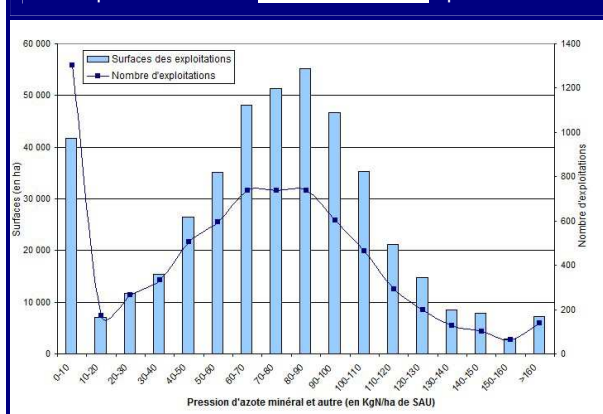
Les principaux résultats

Département d'Ille-et-Vilaine

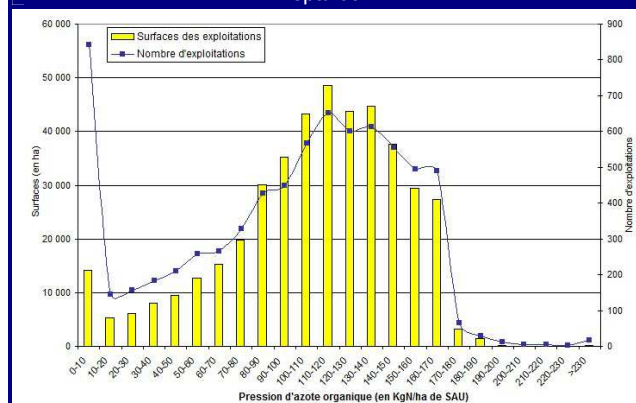
Juin 2018

Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2017	7 719
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans le département en 2017 qui ont déclaré leurs flux d'azote	7 373
Part des déclarants de la PAC 2017 qui ont déclaré leurs flux d'azote	95,5 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2017 dans le département associées à une déclaration de flux d'azote	436 369 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2017 associée à une déclaration de flux d'azote	98,2 %
Pression d'azote issu d'effluents d'élevage	108,2 kgN/ha de SAU
Pression d'azote non issu d'effluents d'élevage (minéral, boues de station, produits normés ou homologués, ...)	73,8 kgN/ha de SAU
Pression d'azote total épandu	182,0 kgN/ha de SAU
Valeur de référence	187,9 kgN/ha de SAU

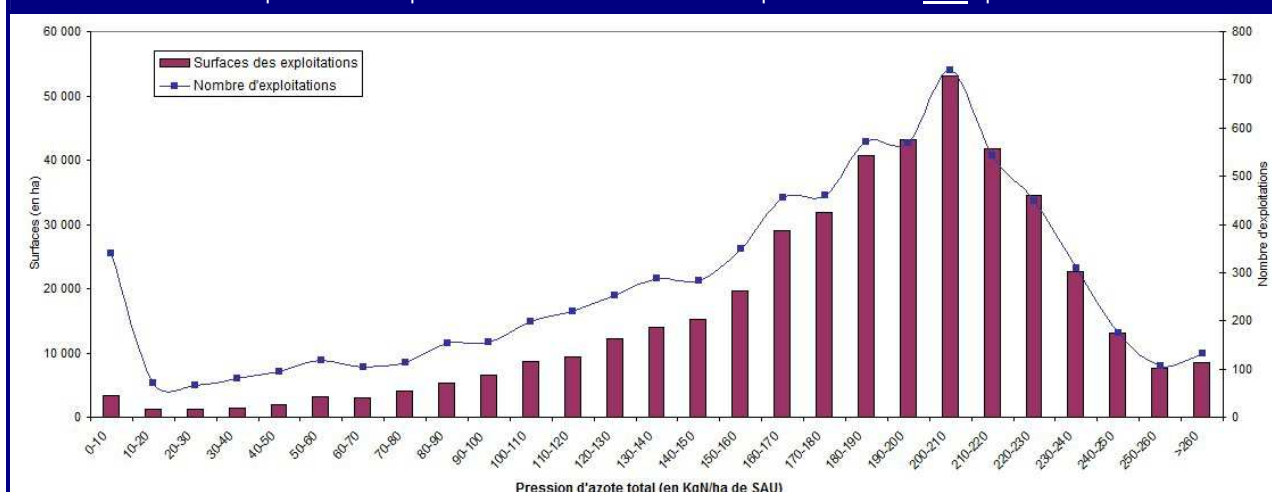
Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote minéral et autres épandu



Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote organique issue d'effluents d'élevage épandu

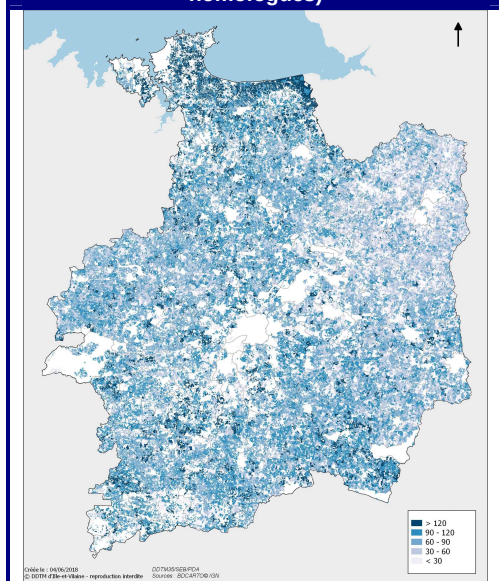


Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote total épandu

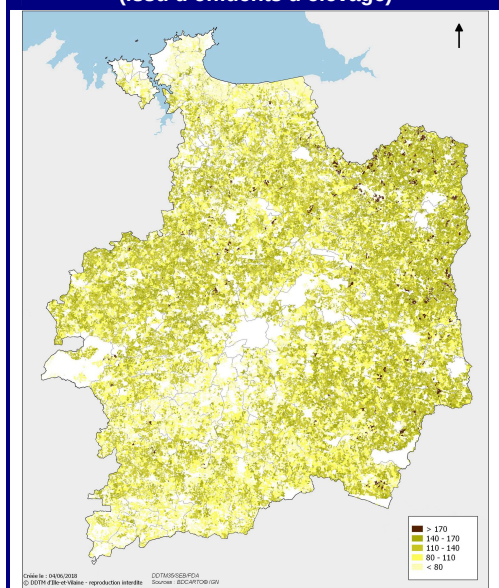


Retrouvez tous les chiffres sur : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr>

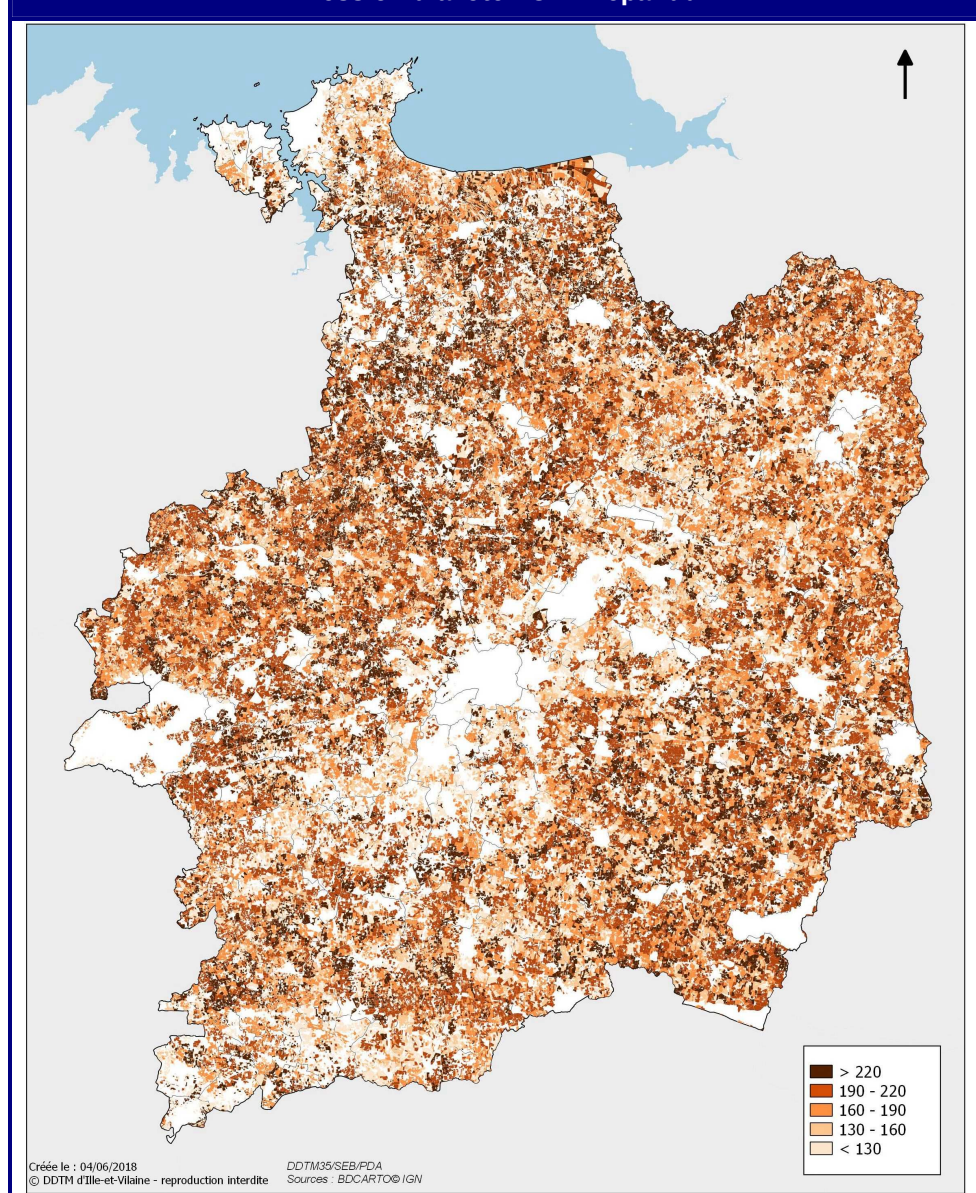
Pression d'azote AUTRE épandu (minéral, organique autre, produits normés ou homologués)



Pression d'azote ORGANIQUE épandu (issu d'effluents d'élevage)



Pression d'azote TOTAL épandu



Méthodologie

Afin de cartographier l'azote épandu sur la zone de surveillance correspondant au département, les déclarations de flux d'azote des exploitations agricoles ont été rapprochées des déclarations des surfaces de la PAC 2017. Pour chaque déclaration d'azote, une pression à l'exploitation a été déterminée conformément à l'arrêté du 7 mai 2012 (azote produit par les animaux auquel on ajoute les apports d'azote – minéraux ou apports extérieurs – auquel on soustrait les traitements et les exports en prenant en compte les effets de stockage). Les quantités obtenues ont ensuite été réparties dans les départements au prorata des surfaces exploitées dans chaque département. Seules les déclarations valides ont été prises en compte.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

12 rue Maurice Fabre – CS 23167

35031 Rennes Cedex

Téléphone : 02 90 02 32 00

Fax : 02 90 02 32 01

Courriel : ddtm@ille-et-vilaine.gouv.fr